

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE  
DU LUNDI 15 JANVIER 2023**

**Date de la convocation : 11/01/2024 - Date d'affichage : 23/01/2024**

**N° 2024-01**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi quinze janvier, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : BRUNET G., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N., HENTRY M., LECHAT M-F., LENOBLE A.

Etaient absents : CAUDRELIER CRESTEY L., CHIRON L., LEBREDONCHEL H., LECOQ S., MALITOURNE M., RENET J., VILLIÈRE N., WINTZ M.

Secrétaire de séance : Angélique LENOBLE

Rappel de l'ordre du jour :

\* Délibérations :

1. Approbation du dernier procès-verbal du 12 décembre 2023
2. Démission d'un adjoint et remplacement
3. Approbation devis Eclairage public SDEC
4. Décision travaux URDAC, salle des associations : 3 rue de la mairie
5. Indemnité de gardiennage
6. Redevance assainissement

\* Informations et questions diverses

- Bilan des commissions
- Compétence publicité au 01/01/2024
- Premier bilan budgétaire 2023
- Position sur propriété à l'abandon à le Mesnil-Auzouf

**Délibération 2024-01-01 : Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le dernier procès-verbal fait apparaitre des observations. Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

**Délibération 2024-01-02 : Démission d'un adjoint et remplacement**

Pour des motifs professionnels et personnels, Mme Johanna RENET a formalisé sa décision d'abandonner son poste de 1<sup>ère</sup> adjointe tout en conservant ses mandats de conseillère municipale et conseillère communautaire.

***La Sous Préfecture ayant informé nos services par un courrier reçu en mairie après le conseil municipal indiquant la date officialisant la démission de Mme Renet au 16 janvier 2024, par conséquent la suite du débat ne peut être retenu et fera l'objet d'une nouvelle délibération au prochain conseil municipal.***

### Délibération 2024-01-03 : Approbation devis Eclairage public SDEC

A la suite des tempêtes de décembre, un poteau Enedis a été cassé auprès du parking de l'école entraînant une panne d'éclairage public rue des écoles et au nord du bourg de Jurques. Une réparation provisoire a été réalisée depuis le réseau d'éclairage du lotissement la Bruyère fleurie (armoie 2).

Le poteau cassé n'a plus d'utilité pour Enedis et nous allons devoir adapter notre éclairage public en conséquence. Un devis de travaux en ce sens nous est proposé par le SDEC qui gère notre éclairage. Sur un devis total de 6 727,50€, la participation communale s'élèverait à 3 947,46€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider ce devis de 6 727,50€ avec une participation communale de 3 947,46€
- d'autoriser monsieur le maire à signer ce devis et à effectuer toutes les démarches afférentes

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

### Délibération 2024-01-04 : Décision travaux salle des associations, 3 rue de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement de ce local en salle pour les associations a fait l'objet de devis pour un total de 50 596,82€ HT (plan de financement vu le 19 septembre 2023). Le Département nous a octroyé une subvention de 40% soit 20 238€. Doit-on attendre l'instruction d'une demande complémentaire de DETR 2024 auprès de l'Etat (décision pas avant l'été) ou commencer les travaux dès le printemps prochain en abandonnant cet éventuel financement complémentaire. La commission bâtiments propose la seconde solution ce qui conduirait au plan de financement suivant :

Financier	Taux	Montant
Autofinancement commune	60%	30 358,82 €
Département (APCR)	40%	20 238,00 €
Total HT	100%	50 596,82 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de lancer les travaux dès à présent,
- valide le nouveau plan de financement proposé,
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches afférentes.

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

### Délibération 2024-01-05 : Indemnité de gardiennage

Comme chaque année, il est nécessaire d'arrêter le montant de l'indemnité de gardiennage des églises. Pour mémoire, le montant pour chaque église avait été fixé à 200€ par église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De reconduire ce même montant de 200 € au bénéfice de M. Besnard pour l'église de Jurques et 200 € au bénéfice de Mme Belhache pour l'église de Le-Mesnil-Auzouf.

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

## Délibération 2024-01-06 : Redevance assainissement à compter du 01/07/2024

La redevance pour l'assainissement collectif est basée sur une part fixe (abonnement) de 30€ par an et d'une part variable basée sur la consommation d'eau facturée par le service gestionnaire du réseau eau potable : 1,86€/m<sup>3</sup> pour les consommations à compter de juillet 2023. Cette part variable inclus la redevance prélevée par l'Agence de l'Eau pour un montant de 0,185€/m<sup>3</sup>.

Le rythme d'inflation augmente les dépenses de fonctionnement de la station et des besoins en ressources financières seront nécessaires pour réaliser à terme des travaux :

- sur le réseau afin de réduire les quantités d'eau claires à traiter,
- à la station elle-même qui va devoir être améliorée pour répondre au respect des règles de teneur en phosphore des rejets.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 5% au tarif de la part variable à compter du 1er juillet 2024 soit 1.95 € / m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ De fixer l'abonnement à 30 € par an
- ✓ De fixer le tarif de la part variable à 1,95 €/m<sup>3</sup> dont 0,185€/m<sup>3</sup> revenant à l'Agence de l'Eau.

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

## Informations et Question diverses

### Bilan des commissions

- *Commission bâtiment*
  - Avancement des travaux de restauration de l'ancienne gare
  - Enjeux sur le bâtiment des n° 9 à 13 rue haute
  - Entretien Pompe à chaleur de la maternelle à prévoir
  - Voire la destination du 24 rue basse
- *Commission Routes*
  - Classement de l'état des routes à la demande de la communauté de communes
  - Circulation rue du Bourg
- *Commission cadre de vie*
  - Bilan du spectacle de Noël
  - Vœux de la mairie
  - Projets de manifestations
- *Urbanisme*
  - Transfert de la compétence publicité au 01/01/2024
  - Participations pour extensions de réseaux

### Premier bilan budgétaire 2023

### Position sur propriété à l'abandon à le Mesnil-Auzouf

A revoir lors d'un prochain CM

Les prochaines séances sont fixées au : 6 février à 20h à LMA puis 12 mars à Jurques

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h



Le Maire, Jean-Yves BRECIN